Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) d’Alboussière

Conseil d’administration du 05/07/2021

Sommaire

1. Validation du procès-verbal de la précédente séance ;
2. Vote des subventions et participations 2021 ;
3. Délégation pour acceptation générale des dons au CCAS ;
4. Départ d'un membre (Mme Gabrielle Garnier) et proposition de remplacement ;
5. Point d'étape sur projet « Ateliers bien vieillir » et validation du lancement première étape ;
6. Point calendrier et lancement groupes de travail sur projet(s) de rapprochement des générations associant anciens et jeunes ;

Vote et validation des subventions 2021

Rappel subventions 2020 :

- Relais alimentaire : 300 €
- ADAPEI : 300 € (subvention exceptionnelle du fait de l'annulation de l'opération brioche)

Propositions subventions 2021 :

- **Relais alimentaire : 300 € (subvention de fonctionnement)**
- Rappel sur refus subvention à l'ADMR
- Par rapport au montant prévu au budget (700 €) il sera possible de voir en cours d'année si une subvention exceptionnelle est à prévoir pour un organisme en particulier (ou à redéployer vers d'autres dépenses)

VOTE POUR DELIBERATION → Unanimité des membres présent

Délégation pour acceptation générale des dons

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est habilité à recevoir des dons et legs en application de l'article L 123-8 du code de l'action sociale et des familles qui prévoit que : « *Le président du centre communal ou intercommunal d'action sociale a le droit d'accepter, à titre conservatoire, des dons et legs et de former, avant l'autorisation, des demandes en délivrance* » ;

Le CCAS peut bénéficier de don, en contrepartie de quoi le donateur peut bénéficier des déductions fiscales prévues par la loi. En vertu de l'article 200 du code général des impôts, qui prévoit le dispositif de déduction fiscale, le CCAS est assimilé à un « **organisme d'intérêt général ayant un caractère (…) social**. ».

Le président a une compétence directe pour accepter provisoirement les dons et legs faits au CCAS, mais l'acceptation définitive relève de la compétence du conseil d'administration. Il y a lieu de délibérer pour accepter de manière générale les dons inférieurs à 200 €,

VOTE POUR DELIBERATION → Unanimité

- Pour 2018 les dons représentent : 467 €
- Pour 2019 les dons représentent : 167 €
- Pour 2020 les dons représentent : 379 €

Départ d’un membre (Mme Gabrielle Garnier) et proposition de remplacement

RAPPEL :

L’article R. 123-7 CASF prévoit que le conseil d'administration comprend en nombre égal, au maximum 6 membres élus en son sein par le conseil municipal et 6 membres nommés par le maire (Cf arrêté de nomination).

Par arrêté de nomination, le maire a désigné les membres nommés :

- Marie-Ange VAREILLE ;
- Gabrielle GARNIER ;
- Geneviève ARIOTTI ;
- Christophe NOE ;
- Julie CUCCIA ;
- Bernadette BOYARD.

Au 1er janvier 2021, Mme Gabrielle GARNIER indique ne plus pouvoir faire partie des membres nommés du CCAS car elle ne réside plus sur la commune.

Lancement étape 1 - « Ateliers bien vieillir »

- <u>Organisation de deux étapes dans le projet</u> :
  - Première étape : septembre – octobre 2021 ;
  - Deuxième étape : Avril – mai 2022 ;
- 1 atelier = ½ journée comprenant deux séances d'environ 1h30 (15 minutes d'accueil-préparation et 15 minutes de bilan ainsi qu'1h d'activité sportive effective) ;
- Les groupes doivent être de 14 personnes maximum pour chaque séance (soit 28 personnes par ½ journée)
- <u>Lieux ateliers</u> : salle communale et son extérieur, exceptionnellement stade jean Moulin et éventuellement autour du plan d'eau ;
- Les communes voisines seront informées du projet puis pourront être associées lors de la 2ème étape du projet (2022) si réussite ;
- Il s'agit de séances de DÉCOUVERTE, cela ne se substitue en aucun cas aux associations sportives déjà en place sur la commune;
- A chaque séance les recommandations de bonnes pratiques et des conseils d'ergonomie sont données

Lancement étape 1 - « Ateliers bien vieillir »

Séance 1 – Découverte et motricité

- « Faire le point, savoir où j'en suis »
- Constitution des deux groupes de niveau

Séance 2 – Jeux collectifs ou sportifs

- Jeux dérivés de certains sports adaptés (basket, handball, rugby…)

Séance 3 – Jeux traditionnels ou jeux de société géants

- Chaises musicales, palet, molky, pétanque adaptée, bolcia, morpin géant ou mastermind,
- Possibilité d'associer les jeunes lors de cette séance

Séance 4 – Athlétisme (ou autre)

- Marche rapide, randonnée active, orientation sur plan, gym douce avec étirements, swiss ball…

Budget 2021 :
120 € par ½ journée soit 960 € pour 2 sessions de 4 ateliers

Point calendrier évènements de fin d'année

Date pour lancement des colis de Noël 2021 (32,50 € / colis)

- Date envoi courrier : fin octobre début novembre (avec date butoir au 15 novembre)
- Date commande produits : mois de novembre
- Date constitution panier : 02/12/2021
- Date distribution : à planifier mi décembre

Date prévisionnelle – repas des anciens

- Première proposition de date le mercredi 8 décembre 2021 (sous réserve conditions sanitaires)

Lancement groupes de travail sur projet(s) de rapprochement des générations associant anciens et jeunes

Volontaires pour participer au groupe de travail ?

- Antoinette Garayt ;
- Véronique Legrand ;
- Geneviève Arriotti ;
- Marie-Ange Vareille ;
- Bernadette Boyard.

Dates pour groupe de travail

- À prévoir à la rentrée de septembre 2021
- Proposer à Julie Cuccia et Christophe Noé de participer au groupe de travail